

Rapport d'activité

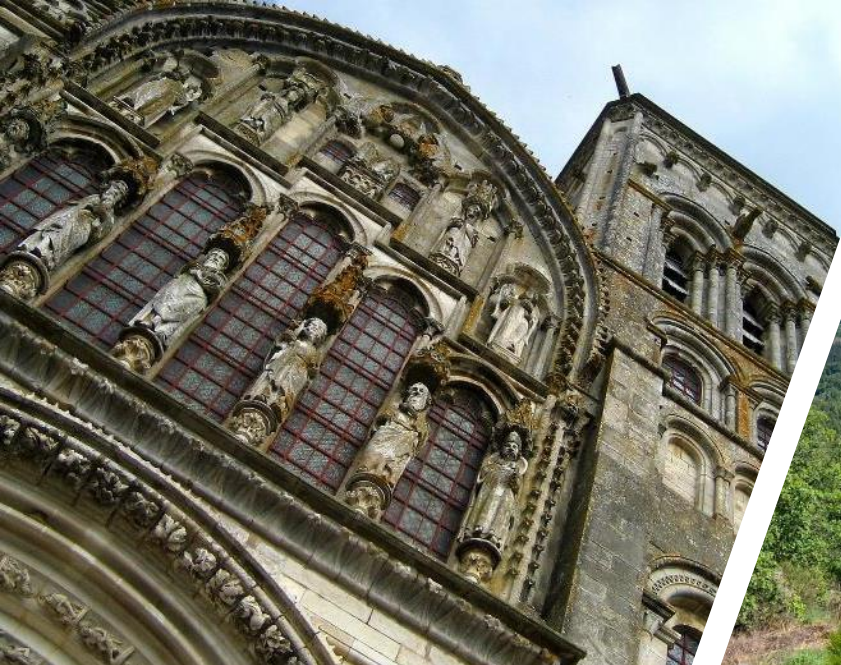
Samedi 11 février 2023

Rencontres du Pays Avallonnais

**Pays
Avallonnais**

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Le Pays Avallonnais, partenaire de vos projets...



Bilan 2022



Économie

Participation au travaux du :

- Service Public de l'Emploi de Proximité
- Comité Territorial d'Insertion (CD89)
- **Projet de guichet unique pour les emplois saisonniers et complémentaires (en cours), porté par la Chambre Économique de l'Avallonnais.**



Tourisme



Signalétique Patrimoniale :
101 nouveaux supports et 61
rénovés



Signalétique d'Information Locale :
22 nouveaux bi-mats et près de 500
lames



**Balisage de 20 sentiers de
randonnée** pédestre et panneaux
de départ

Économie-Tourisme

Soutien financier (programme LEADER) :

- Réhabilitation de l'ancien collège de Noyers (en cours)
- Mise en valeur des jardins de la grange d'Oudun à Joux-la-Ville (en cours)
- Distributeur automatique de denrées alimentaires à Saint-Moré
- Étude de faisabilité d'un espace multiservices à Guillon
- Nouveaux supports de communication de l'OTi du Grand Vézelay



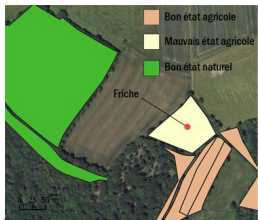
UNION EUROPEENNE



RÉGION
BOURCOGNE
FRANCHE
COMTE

avec le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)
L'Europe investit dans les zones rurales.

Projet Alimentaire Territorial



Mise en place d'une stratégie foncière

Objectif : installation agricole, préservation des espaces, dynamisme des centres bourgs.



Café installation
26 janvier 2023



Agriculture et changement climatique

Comment rendre notre ressource alimentaire résiliente ?

Financé par



Projet Alimentaire Territorial



• BIO BOURGOGNE •



Diagnostic de la restauration collective

Identifier le besoin en production pour alimenter le territoire - enquête de terrain, temps de rencontres, etc.



Réseau des cuisiniers



Gaspillage alimentaire

Travail avec la restauration collective et les restaurateurs, mise en place des gourmets bags, week-end gastronomique, etc.



Éducation à l'alimentation, tiers-lieu solidaire, qualité de l'eau...

Financé par



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité



Aménagement du territoire

- Accompagnement de la CCAVM **dans les évolutions et le suivi de son PLUi** ainsi que du PSMV de Vézelay
- **Conseil aux Communes** en matière juridique et de maîtrise foncière => recrutement d'un agent en novembre 2022



Aménagement du territoire

- **Accompagnement technique de projets urbains :** place de la mairie de Saint-Moré, redynamisation de Châtel-Censoir...
- **Animation du SCoT du Grand Avallonnais** avec l'animation d'une commission SCoT ouverte au CDT, réalisation d'une « étude d'impact santé »



Stratégie foncière

1 Diagnostic

L'atlas foncier



Identification des enjeux et problématiques foncières sur le territoire du Pays Avallonnais

Création d'une carte du foncier public et privé et des possibilités d'action

2 Restitution

Territoires engagés



Présentation des résultats de l'atlas aux élus et restitution d'un guide d'outils foncier

Prise de contact auprès des communes intéressées pour travailler sur le sujet du foncier

3 Actions

Création de projets

Projets agricoles :

- Espace test agricole
- Installation/reprise

Projet sur l'espace urbain :

- Valorisation des centres bourgs
- Réhabilitation des logements vacants

Projets sur les espaces naturels :

- Gestion et valorisation par le Conservatoire d'Espaces Naturels

Action à l'échelle locale avec la création d'un groupe local sur le foncier

Habitat – Énergie

- **Refonte du « Pôle Rénovation Conseils de l'Avallonnais »**, en partenariat avec l'ADIL89, à compter du 1er juillet 2022

En 2022, 215 ménages ont été accompagnés, dont 60 lors des permanences physiques)

- **Tenue d'une permanence par semaine sur le Pays Avallonnais** (à Avallon ou ailleurs) contre une permanence par mois à Avallon sans la convention avec l'ADIL
- En 2023, viennent s'ajouter **les permanences des juristes de l'ADIL**, à raison d'une permanence par mois (gratuit pour le PETR).

Santé

Maison des étudiants en santé (MES) :

- Réhabilitation terminée et **possibilité d'accueillir les stagiaires depuis le 6 février.**
- **10 studios. Pas de loyer, mais les charges sont supportées par les occupants.**



Santé

- **2 sessions d'accueil des stagiaires** (juin et novembre, 2022) : 9 médecins et pharmacien et quelques paramédicaux (kinésithérapeute)
- **Un service sanitaire engagé sur le territoire** en partenariat avec l'Université de Dijon : 6 jeunes médecins et sage-femmes mobilisés pour un projet de prévention à l'école André Gendre auprès des enfants et parents.

Élaboration d'un nouveau Contrat local de santé pour la période 2023-2027

- Évaluation du CLS 2018-2022 et accompagnement du renouvellement par l'Observatoire régional de santé
- 2 journées d'évaluation ont mobilisé 60 personnes en septembre et octobre 2022
- 6 groupes thématiques ont été organisés par le Pays en novembre et décembre 2022, pour l'élaboration de fiches actions.

Santé

Les 6 axes du prochain CLS :

- Offre de soins et de santé
- Autonomie pour les aidants, les personnes en situation de handicap et les personnes âgées
- Santé des enfants et des jeunes
- Santé mentale
- Santé environnementale
- Comportements favorables à la santé

Culture et loisirs

Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA) :
depuis 2018 plus de 1 300 enfants bénéficiaires
et 12 acteurs culturels icaunais (35 intervenants)
=> renouvellement signé en juin 2022



Culture et loisirs

Cinéma itinérant : temps de rencontre et identification du Pays Avallonnais, depuis 2019 :

- **Plein air** : 3 340 spectateurs pour 38 séances
- **En salle** : 1 870 spectateurs pour 70 séances



Communication

- **Une communication globale pour le territoire complétée par une communication par action**
- **Outils de communication :**
 - Numériques : **site Internet** (février 2019) et **page Facebook** (juin 2019), lettres d'information, **IntraMuros** (juin 2022)
 - **Sur papier** : affiches, plaquettes, flyers
 - **Jeu de société du Pays Avallonnais**
- **Présence sur des événements pour développer la notoriété du Pays Avallonnais auprès de la population**

Attractivité

Depuis septembre 2020 : présence sur la plateforme de mise en relation avec des candidats à l'installation sur le territoire, **Comm'une Opportunité**



Notre ADN ▾

Je m'inspire

Nous contacter

Je m'inscris

Connexion

Choisissez votre futur

Chaque entrepreneur peut être une chance pour un territoire, et inversement vrai. **Rencontrez-vous !**



J'ai un PROJET
D'INSTALLATION >



Je représente
UN TERRITOIRE >

Attractivité

Lauréat de l'Appel à projets régional Attractivité

- « Le Pays Avallonnais, un territoire où il fait bon vivre »
- Subvention + accompagnement par la Région
- Action de prospection à Paris en partenariat avec Châtel-Censoir

Vivre à la campagne en Bourgogne, oui ! Discutons-en !
Châtel-Censoir & le Pays Avallonnais vous invitent à un

ATELIER SUR LA RURALITÉ

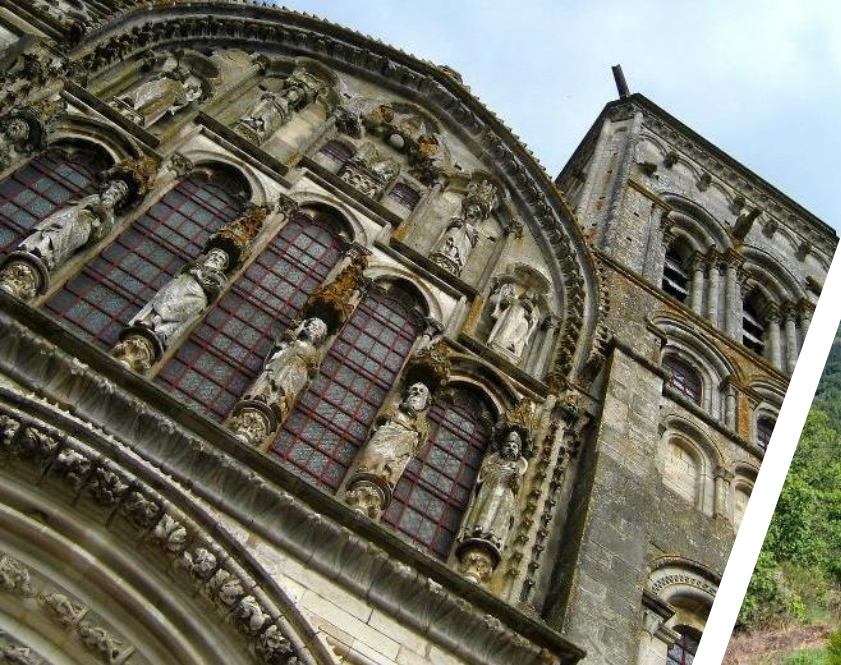
Pour s'inscrire, flashez le QR Code

Ou envoyez un e-mail à : chez-vous@avallonnais.fr

SAMEDI 17 SEPTEMBRE DE 9H À 13H • PARIS 12^E
30 places disponibles

PROGRAMME
Rencontre croisée avec les acteurs locaux
Échanges autour de votre ruralité idéale
Petit-déjeuner convivial

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE
Pays Avallonnais
CHÂTEL CENSOIR
VILLAGES du FUTUR
Logo of the European Union and the French Republic



Le Projet de territoire 2022-2026



Rappel réglementaire

Code général des collectivités territoriales - Article L.5741-2 (extrait) :
(...)

Le projet de territoire (du PETR) définit les conditions **du développement économique, écologique, culturel et social** (...). Il précise les actions en matière de **développement économique, d'aménagement de l'espace** et de **promotion de la transition écologique** (...).

Il doit être **compatible avec les schémas de cohérence territoriale applicables** (...). Il peut comporter des dispositions relatives à **toute autre question d'intérêt territorial**.

Lorsque le périmètre du pôle d'équilibre territorial et rural **recouvre celui d'un parc naturel régional**, le projet de territoire doit être **compatible avec la charte du parc**.

(...)

Rappel réglementaire

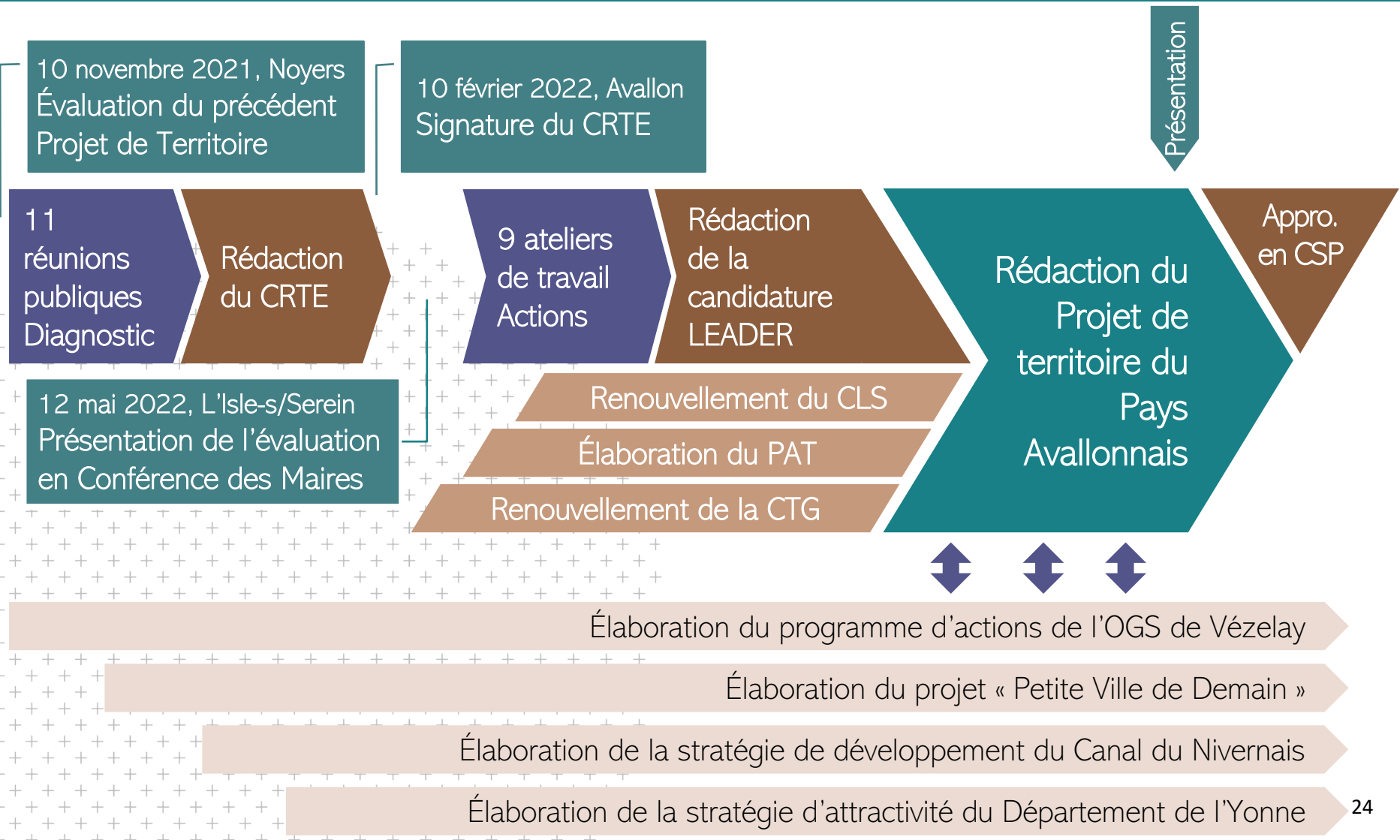
Code général des collectivités territoriales - Article L.5741-2 (extrait) :
(...)

Une **conférence des maires** réunit les maires des communes situées dans le périmètre du pôle d'équilibre territorial et rural. Chaque maire peut se faire suppléer par un conseiller municipal désigné à cet effet.

La **conférence** est notamment consultée lors de l'élaboration, la modification et la **révision du projet de territoire**. Elle se réunit au moins une fois par an.

(...)

Le calendrier



Projet de territoire : les grandes orientations

Une finalité dans la continuité du précédent Projet de territoire :

VALORISER LES RESSOURCES ET OPPORTUNITÉS LOCALES POUR FAVORISER L'ACCUEIL DE NOUVELLES POPULATIONS ET ACTIVITÉS

Et, pour y parvenir, quatre orientations :

=> + 2 % d'habitants d'ici 2035

- I. Construire et animer une politique d'accueil de nouvelles populations et d'activités
- II. Accompagner un développement économique garant de l'environnement et porteur d'innovation sociale
- III. Œuvrer pour un territoire attractif qui veille sur ses habitants
- IV. Garantir un cadre de vie de qualité et d'un moindre impact environnemental

Projet de territoire : les grandes orientations

I. Construire et animer une politique d'accueil de nouvelles populations et d'activités

Améliorer les conditions favorables à l'accueil, de développer des outils de prospection extraterritoriale et améliorer la promotion de l'offre du territoire auprès de ses habitants, premiers ambassadeurs du territoire.

- A. Améliorer la connaissance du territoire pour être pertinent dans les actions à mener
- B. Développer une culture commune de l'accueil
- C. Promouvoir l'offre du territoire à l'intérieur et en dehors de ses frontières

Projet de territoire : les grandes orientations

II. Accompagner un développement économique garant de l'environnement et porteur d'innovation sociale

Capitaliser sur les ressources du territoire, qu'elles soient matérielles, culturelles ou humaines, afin de développer une économie endogène, non délocalisable et symbiotique de l'environnement du Pays Avallonnais.

- A. Contribuer à une transition énergétique respectueuse du territoire
- B. S'appuyer sur les ressources locales pour exploiter des opportunités de développement
- C. Faire du tourisme culturel et de nature un levier du développement économique local

Projet de territoire : les grandes orientations

III. Œuvrer pour un territoire attractif qui veille sur ses habitants

Établir les aménités sociales, culturelles, associatives et sportives qui font et feront du Pays Avallonnais un territoire attractif et incontournable pour son bien-vivre et l'attention portée à ses habitants.

Renforcer l'offre en équipements, notamment de services publics et de santé, pour que territoire rural ne rime plus avec territoire déshérité.

- A. Développer l'accès aux services du quotidien et renforcer l'offre en équipements
- B. Assurer la cohésion sociale par la culture, le sport et les loisirs pour tous et la vie associative
- C. Agir pour la santé au quotidien et le bien-être

Projet de territoire : les grandes orientations

IV. Garantir un cadre de vie de qualité et d'un moindre impact environnemental

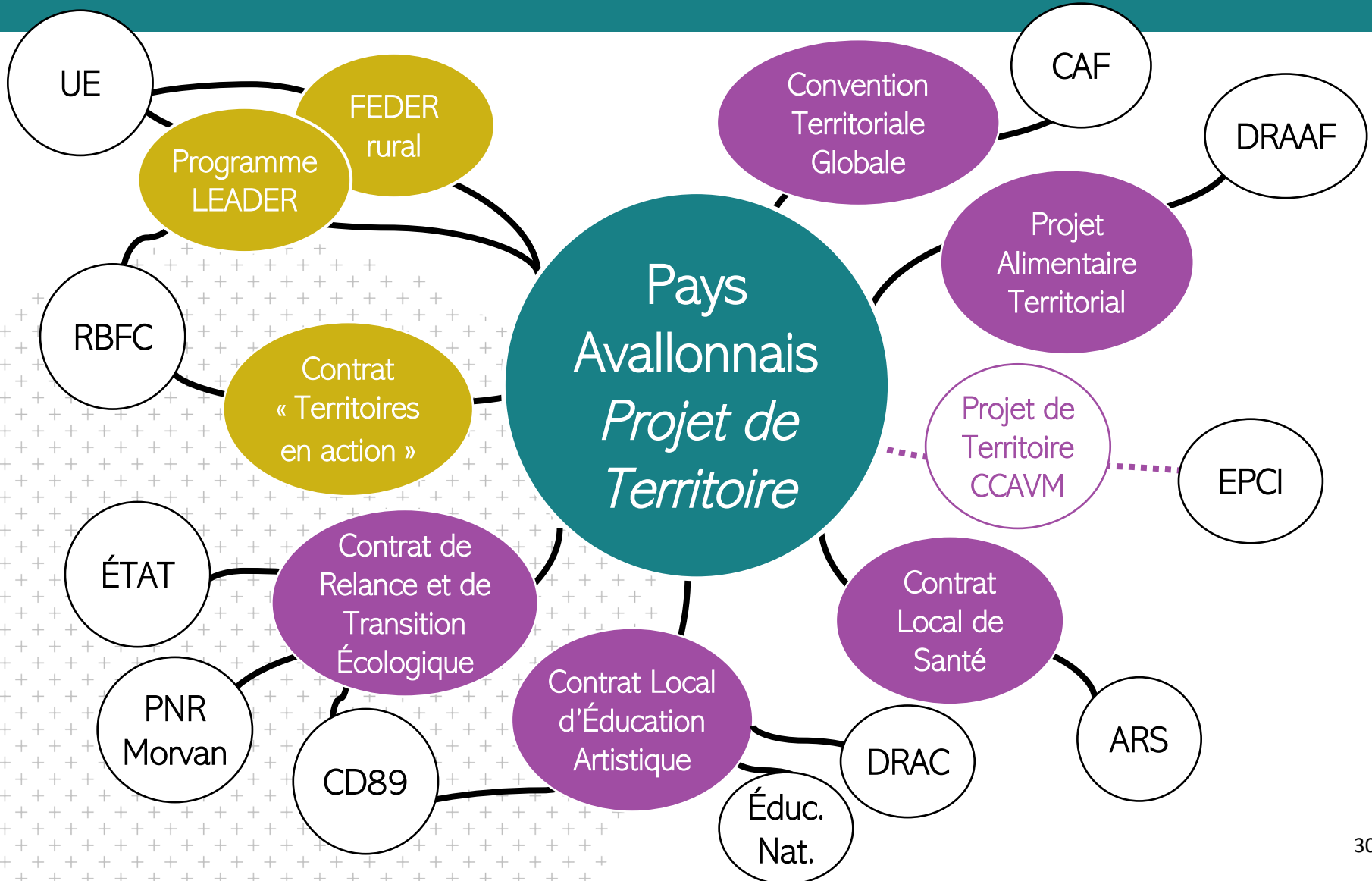
Réhabiliter les modes de vie villageois et urbains, c'est œuvrer pour des modes de vie moins pesants pour l'environnement, l'identité architecturale et les paysages mais aussi pour les finances des ménages et des collectivités, par la mise en avant des aménités qui les composent (espaces publics, patrimoines, biens communs, logements diversifiés, mixité sociale, etc.). C'est aussi développer les mobilités alternatives à l'automobile au sein du tissu urbain et entre les communes.

A. Réduire la dépendance à la voiture individuelle

B. Garantir à tous un accès à une nature à haute valeur ajoutée

C. Valoriser les modes de vie villageois et urbain

Des vœux pieux ? Un Projet de territoire, de multiples contractualisations



LEADER 2023-2027



UNION EUROPEENNE



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

avec le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)
L'Europe investit dans les zones rurales.

Enveloppe pour le territoire **1 644 227 euros**

- **Pour des projets avec un coût total inférieur à 200 000 euros HT** (de préférence)
- Portés par des acteurs locaux de proximité
- Coopération, innovation, expérimentation sont les bienvenus

Nouveautés :

- Cofinancement automatique de la Région (un seul dossier)
- TVA non éligible



Négociations et constitution du Comité de Programmation en cours

Juin 2023 :

Conventionnement

Septembre/octobre 2023 :

Premières programmations

Septembre 2027 :

Dernières dépenses

FEDER rural 2021-2027



COFINANCÉ
PAR L'UNION
EUROPÉENNE

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

Stratégie territoriale, accolée à la stratégie « Territoires en Action »

Pour des projets d'investissement

- Villages intelligents
- Projets de renouvellement urbain
- Mobilité durable*
- Tourisme durable et patrimoine culturel*

*coût projet > 200 K€ HT (sinon LEADER)

Taux maximal d'aide EU : 60%

Plafond d subvention : 1M€



Mars 2023 : le PETR doit déposer sa stratégie
Au fil de l'eau il devra émettre un avis sur les projets

Vous avez un projet ?

Consultez le PETR

32,9M€ montant disponible à la programmation pour l'ensemble des territoires retenus

Contrat « Territoires en action »

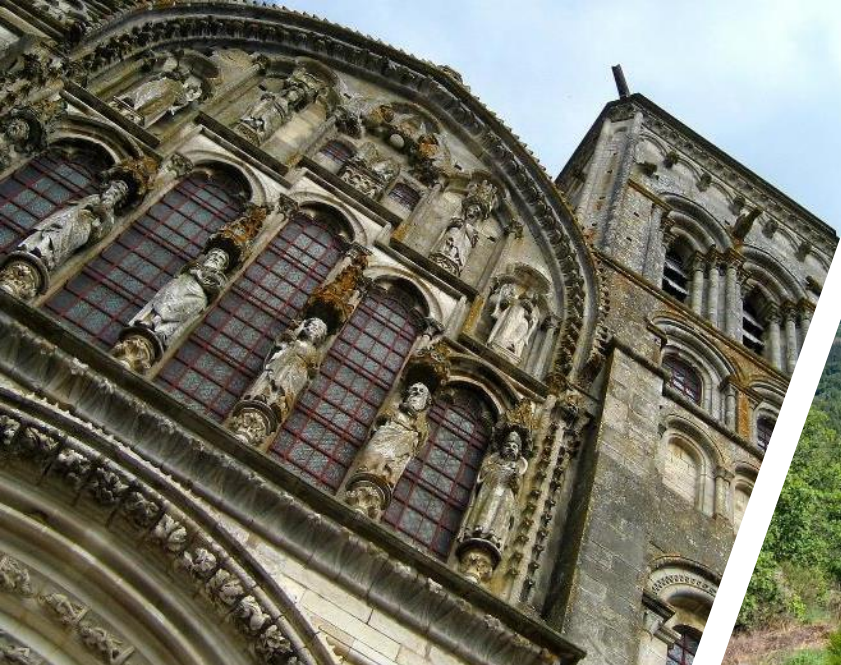
RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

Enveloppe pour le territoire **1 366 891 euros (2023-2026)**

- Décline financièrement le SRADDET
- Accompagne les projets :
 - qui s'inscrivent dans une **stratégie globale** de territoire
 - qui participent à la **transition énergétique et environnementale**
 - qui **associent les habitants et les usagers.**
- **Critères exigeants** en matière de performance énergétique et de sobriété foncière
- Les projets doivent s'inscrire dans une des 4 thématiques : **adaptation au changement climatique, mobilités durables du quotidien, accès aux soins et attractivité/services publics**



Constitution de la liste des projets soutenus en cours
Négociations avec la Région
durant le **1er semestre 2023**



Points d'actualité / Débats



Formation des élus/assos

Programme à destination des élus et des associations

- Techniques (gestion des espaces naturel, eau, urbanisme, etc)
- Méthode (subvention, animation de réunion, attirer des bénévoles, etc)
- Législatif (affichage, droit d'auteur, etc)

Pays Avallonnais
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

PROGRAMME

Formation, retours d'expérience, sorties terrain, etc

Programme 2023

A la suite d'un questionnaire distribué aux élus sur les besoins en formation, le Pays Avallonnais propose un cycle de plusieurs formations sur les sujets qui sont ressortis. Ces formations sont à destination des élus et des associations du territoire du Pays.

21 mars 13h	Salle de fête de Saint Moré	Les distributeurs alimentaires de produits locaux : en quoi cela aide nos territoires ruraux ? <i>Présentation de la démarche de la commune de Saint Moré (origine, financement, logistique)</i> Durée : 2h
28 mars 13h	Avallon Locaux du Pays Avallonnais	Affichage publicitaire et temporaire : comment ne pas faire d'impair ? <i>Evènements associatif, panneaux publicitaire, enseigne touristique, ...</i> Durée : 2h
Fin Avril	Commune à définir	Gestion communale des forêts : quelles adaptations au changement climatique ? <i>Outils techniques existants, plan de gestion des forêts, nouvelles essences d'arbres, etc - Animation sur le terrain</i> Durée : 4h
Avril	Avallon Locaux du Pays Avallonnais	Communication : quels outils choisir et comment s'en servir ? <i>Réseaux sociaux, affiches, site internet : les bonnes pratiques à adopter pour une meilleure efficacité !</i> Durée : 2h
Fin avril	Départ Montréal	Etude paysagère : qu'est-ce que notre paysage dit de notre alimentation ? <i>Circuit de plusieurs kilomètres. Buffet fermier.</i> Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
Mai	Commune à définir	Qualité de l'eau potable : comment comprendre les analyses d'eau ? Intervention de l'ARS
Mai	Commune à définir	Gestion durable des espaces naturels : qui sont-ils et comment les entretenir durablement ? <i>Zone humide, mares, haies, prairies, pelouses calcaires - Travail sur un cas concret</i> Intervention du Parc Naturel Régional du Morvan ? Durée : 4h
Mai	Commune à définir	Les chemins ruraux : un outil pour développer votre commune ? <i>Entretien, balisage, maîtrise foncière, responsabilité, tourisme... Comprendre les intérêts de maintenir les chemins.</i>

Le Pays Avallonnais vous remercie de votre attention

Coordonnées

PETR du Pays Avallonnais

10 rue Pasteur

89200 Avallon

03 86 31 61 94

contact@avallonnais.fr

Retrouvez nous sur *avallonnais.fr* et sur *IntraMuros*



[@PaysAvallonnais](https://www.facebook.com/PaysAvallonnais)

Newsletter : *actu.avallonnais.fr* => Cliquer sur « S'abonner »